

**CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 MARS 2022**

COMPTE RENDU - SUCCINCT

Le vingt-huit mars deux mille vingt-deux, à 19 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance publique, en Mairie, sous la présidence de de Mme ASNI-DUCHENE Isabelle, Maire.

Présents : Mme ASNI-DUCHENE Isabelle, Maire ; M. GALLAY Joël, Mme JACQUIER Christine, M. VIOUT Rémy, Mme AYISSI-DUBOULOZ Mélanie, Adjointes ; M. VACHERAND Jean-Pierre, Mme DETRAZ Viviane, Mme FERT Marie-Christine (arrivée à 19h35), Mme BOLE-FEYSOT Isabelle (arrivée à 19h35), M. COLY Vincent, Mme MESSAMER Vanessa, Mme PRUD'HOMME Céline, M. BOURDIN Florian (arrivé à 19h40), M. SAPPEY Jean-Louis, Mme JACQUIER Jennifer, Mme BONDAZ Christine, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : M. RIMET Frédéric (donne pouvoir à Mme ASNI-DUCHENE Isabelle), M. VESIN Jean-Paul (donne pouvoir à M. VIOUT Rémy), Mme RUCHE Sandrine (donne pouvoir à Mme JACQUIER Jennifer).

Mme PRUD'HOMME Céline a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 28 FEVRIER 2022.

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 28 février 2022 est approuvé à l'unanimité.

AFFAIRES GENERALES.

DECISIONS DU MAIRE.

Mme le Maire informe que, par délégation du Conseil Municipal (délibération du 31 août 2020), elle a pris les décisions suivantes :

N° DECISION	OBJET	MONTANT
2022.02.06	Licence et maintenance du logiciel Archives Multimédia « gestion de l'Etat Civil numérisé des Communes », validation du contrat Archives Multimédia	190,00 € HT
2022.02.07	Maintenance et collecte des horodateurs, validation de l'offre Indigo	13 188,00 €HT
2022.02.08	Acquisition de 2 potelets, validation du bon de commande Sodilor (remplacement existants à la suite d'un accident au chef-lieu)	403,19 € HT
2022.02.09	Acquisition de 15 potelets, validation du bon de commande Sodilor (remplacement existants usagés au chef-lieu)	2 629,50 € HT
2022.02.10	Installations complémentaires des WMC (bouches et manchons) au Laurentides, validation du devis FHV	450,00 € HT
2022.02.11	Ajout d'une borne DECT et d'un téléphone au groupe scolaire, validation du devis Groupe Vidécom	259,00 € HT
2022.03.01	Achat de 5 cartons de sacs toutounet, validation du devis Sepra	550,00 € HT
2022.03.02	Achat de chaussures de travail pour la Police Municipale, validation du devis Loisiralp	216,80 € HT
2022.03.03	Acquisition de panneaux (Parking et Camping-cars) et poteaux, validation du devis Signaux Girod	255,10 € HT
2022.03.04	Renouvellement de l'abonnement au journal « Le Messenger », validation du devis Le Messenger	87,00 €TTC

M. GALLAY Joël, présente les déclarations d'intention d'aliéner pour lesquelles il n'y a pas lieu de préempter :

- Parcelles AH221, AH231, AH232, AH234 et AH243, AH249, AH 250, 5 route de la Croisée,
- Parcelle AP92, Lavoret Ouest,
- Parcelle AE372, 30 route Impériale,
- Parcelles AA242, AA244, AA243, place de l'Eglise,
- Parcelles AH232, AH234, AH243, AH249, AH221, AH231, AH250, 1 route de la Croisée.

AFFAIRES FINANCIERES.

- **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 : BUDGET PRINCIPAL.**

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Sous la présidence de M. VIOUT Rémy, délibérant sur le compte administratif du budget principal de l'exercice 2021 dressé par Mme le Maire,

- Donne acte, à l'unanimité, à Mme le Maire de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	0,00	1 314 506,74	561 223,69	0,00	561 223,69	1 314 506,74
Opérations de l'exercice	6 128 440,27	6 515 357,13	4 186 741,16	5 777 924,15	10 315 181,43	12 293 281,28
TOTAUX	6 128 440,27	7 829 863,87	4 747 964,85	5 777 924,15	10 876 405,12	13 607 788,02
Résultats de clôture		386 916,86		1 591 182,99		1 978 099,85
Restes à réaliser	0,00	0,00	663 656,76	176 218,00	663 656,76	176 218,00
TOTAUX CUMULES		1 701 423,60	663 656,76	1 767 400,99	663 656,76	3 468 824,59
RESULTATS DEFINITIFS		1 701 423,60		1 029 959,30		2 731 382,90

- Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

- **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 : BUDGET DU CIMETIERE.**

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Sous la présidence de M. VIOUT Rémy, délibérant sur le compte administratif du budget du Cimetière de l'exercice 2021 dressé par M. le Maire,

- Donne acte, à l'unanimité, à Mme le Maire de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	0,00	0,00	18 976,30	0,00	18 976,30	0,00
Opérations de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAUX	0,00	0,00	18 976,30	0,00	18 976,30	0,00
Résultats de clôture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RESULTATS DEFINITIFS	0,00	0,00	18 976,30	0,00	18 976,30	0,00

- Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

• **APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2021.**

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECLARE que les comptes de gestion dressés par le receveur pour l'exercice 2021 pour les budgets de la Commune et du Cimetière, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent pas de réserve de sa part.

• **AFFECTATION DES RESULTATS : BUDGET PRINCIPAL.**

Le CONSEIL MUNICIPAL,

- Après avoir entendu le compte administratif 2021 du budget de la Commune,
- Constatant que le compte administratif du budget de la Commune fait apparaître un excédent de fonctionnement de 1 701 423,60 € et un excédent d'investissement de 1 029 959,30 €,
- Considérant l'état des restes à réaliser qui se monte à :

Dépenses : 663 656,76 €
Recettes : 176 218,00 €

- DECIDE après délibération, avec 15 voix pour et 4 abstentions (Mmes JACQUIER Jennifer, BONDAZ Christine, RUCHE Sandrine et M. SAPPEY Jean-Louis) d'affecter le résultat comme suit :
 - Investissement, compte 001 recettes : 1 029 959,30 €
 - Fonctionnement compte 002 recettes : 1 701 423,60 €
 - Investissement compte 1068 recettes : 0,00 €

• **AFFECTATION DES RESULTATS : BUDGET DU CIMETIERE.**

Le CONSEIL MUNICIPAL,

- Après avoir entendu le compte administratif 2021 du budget du Cimetière,

- Constatant que le compte administratif du budget cimetière fait apparaître un déficit d'investissement de 18 976,30 €,
- DECIDE après délibération, avec 16 voix pour et 3 abstentions (Mmes JACQUIER Jennifer, BONDAZ Christine et RUCHE Sandrine) d'affecter le résultat comme suit :
 - Investissement compte 001 dépenses : 18 976,30 €.

• **VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2022.**

Le CONSEIL MUNICIPAL, suite à la proposition du comité consultatif Finances, avec 15 voix pour, 2 voix contre (Mmes JACQUIER Jennifer et RUCHE Sandrine) et 2 abstentions (Mme BONDAZ Christine et M. SAPPEY Jean-Louis)

- APPROUVE, le budget principal tel que présenté ci-dessous :

Dépenses et recettes de fonctionnement arrêtées à la somme de :	4 525 587,03 €
Dépenses et recettes d'investissement arrêtées à la somme de :	3 910 213,44 €

• **VOTE DU BUDGET DU CIMETIERE 2022.**

Le CONSEIL MUNICIPAL, suite à la proposition du comité consultatif Finances, avec 16 voix pour et 3 absentions (Mmes JACQUIER Jennifer, RUCHE Sandrine et BONDAZ Christine) :

- APPROUVE, le budget du cimetière tel que présenté ci-dessous :

Dépenses et recettes de fonctionnement arrêtées à la somme de :	18 974,28 €
Dépenses et recettes d'investissement arrêtées à la somme de :	37 950,58 €

TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2022.

M. VIOUT Rémy propose au Conseil Municipal de maintenir les taux des taxes locales au même niveau que l'année précédente.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE les taux suivants :
 - 25,60 % pour la Taxe Foncière (Bâti),
 - 25,14 % pour la Taxe Foncière (non Bâti),
- AUTORISE Mme le Maire à signer les documents se référant à ce dossier.

CREDITS SCOLAIRES 2022.

Dans le cadre du fonctionnement des écoles de la Commune, il est attribué aux écoles des crédits en fonction des projets et des sorties, ainsi que des crédits dit « scolaires » calculés sur le nombre d'enfants.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE l'attribution des crédits suivants à l'école primaire :
 - Crédits scolaires : 12 340,00 €
 - Crédits « Projets » : 21 386,00 €
- AUTORISE Mme le Maire à signer tous documents concernant ce dossier.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS.

Mme JACQUIER Christine présente au Conseil Municipal les propositions du comité consultatif Affaires Culturelles et Sportives, Vie Associative relatives aux subventions aux associations.

- . 500,00 € à l'Association des Anciens Combattants – Section d'Anthy,
- . 150,00 € à l'Association Anthy Ride Team,
- . 3 000,00 € à la Batterie-Fanfare « Les Flots Bleus »,
- . 2 500,00 € à la Batterie-Fanfare « Les Flots Bleus », subv. exceptionnelle Eveil Musical,
- . 1 440,00 € à la Batterie-Fanfare « Les Flots Bleus », subv. exceptionnelle Ecole de Musique,

- . 200,00 € à l'Association de Chasse,
- . 1 000,00 € à l'Association Courant'hys,
- . 1 000,00 € à l'Association Les Daillis,
- . 500,00 € au Damier Club du Léman,
- . 500,00 € à l'Association les Donneurs de Sang,
- . 500,00 € à l'Association Flash Danse,
- . 1 500,00 € au Groupement Jeunes Anthy/Margencel,
- . 250,00 € à l'Association Retrouvons Cyril,
- . 1 500,00 € à l'association Scaf Tonic,
- . 1 700,00 € à la Section de Sauvetage Sciez-Anthy-Margencel,
- . 1 200,00 € à l'Association Sou des Ecoles,
- . 3 000,00 € au Tennis-Club,
- . 850,00 € au Tennis-Club, subv. exceptionnelle eau/électricité du local,
- . 2 150,00 € au Tennis-Club, sbv. exceptionnelle.
- . Soit un montant de 23 440,00 €.

Il est précisé qu'aucune subvention ne sera versé aux associations :

- . Fablac : des travaux d'électricité ont été réalisé dans le local, pour un montant de 3 996,00 €,
- . Football-Club : 4 petits buts vont être achetés pour un montant total de 11 832,00 €,

Mme FERT Marie-Christine, M. BOURDIN Florian et M. GALLAY Joël ne prennent pas part au vote.
Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, avec 16 voix pour,

- APPROUVE la répartition des montants alloués aux associations susmentionnés.
- AUTORISE Mme le Maire à signer les documents concernant ce dossier.

MARCHE D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS LE LONG DE LA RD2005, ATTRIBUTION.

M. VIOUT Rémy expose qu'une consultation a été lancée, le 26 janvier 2022, sur la plateforme MP74, pour les travaux d'entretien des espaces verts le long de la RD2005. La remise des plis était fixée au 25 février 2022.

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- DECIDE de confier les travaux d'entretien des espaces verts le long de la RD2005 à l'Entreprise CHATEL Paysage SARL, pour un montant de 18 367,18 € HT,
- AUTORISE Mme le Maire à signer le marché correspondant.

CONVENTION D'OCCUPATION RUE DE LA PLAGE, AVIS ET FIXATION DE LA REDEVANCE.

M. VIOUT Rémy expose qu'une consultation a été lancée, le 31 janvier 2022, relative à l'occupation rue de la plage pour l'exploitation de la buvette « la Godille ». La remise des plis était fixée au 28 février 2022. Il précise que la durée de cette convention d'occupation est de 3 ans.

Le CONSEIL MUNICIPAL, 12 avec voix pour, 4 voix contre (Mmes JACQUIER Jennifer, BONDAZ Christine, RUCHE Sandrine et M. SAPPEY Jean-Louis) et 3 abstentions (Mmes MESSAMER Vanessa et DETRAZ Viviane et M. BOURDIN Florian),

- EMET un avis favorable à l'attribution de la convention d'occupation rue de la Plage à Mme BRON Sabrina.
- FIXE le montant de la redevance à 10 000,00 € par an,
- AUTORISE Mme le Maire à signer tout document concernant ce dossier.

CONVENTION D'OCCUPATION PLAGE DU CHAMP DE L'EAU, AVIS.

M. VIOUT Rémy expose qu'une consultation a été lancée, le 31 janvier 2022, relative à l'occupation de la plage du Champ de l'Eau pour une activité de location d'embarcations nautiques non motorisée. La remise des plis était fixée au 28 février 2022. Il précise que la durée de cette convention d'occupation est de 3 ans.

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- EMET un avis favorable à l'attribution de la convention d'occupation plage du Champ de l'Eau à Evolution 2 (Aquarafting SARL).
- AUTORISE Mme le Maire à signer tout document concernant ce dossier.

REMBOURSEMENT DES FACTURES DE TRAVAUX DE LA BUVETTE « LA GODILLE ».

M. VIOUT Rémy expose que Mme BROUZE Françoise bénéficiait d'une convention d'occupation rue de la Plage, pour l'exploitation de la buvette « La Godille » de 2019 à 2021.

En 2019, Mme BROUZE Françoise a réglé des factures pour l'installation d'un tableau électrique et des prises de courant ainsi que le remplacement du chauffe-eau.

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- DECIDE de rembourser à Mme BROUZE Françoise le montant de 2 194,32 € relatif aux factures DUPRAZ Electricité et FLEURET Plomberie.
- AUTORISE Mme le Maire à mandater cette somme.

INTERCOMMUNALITE

THONON AGGLOMERATION, PLUI-HM, DESIGNATION DES MEMBRES DES COPIL.

CONSIDERANT la nécessité de désigner des membres titulaires et suppléants pour les trois COPIL prévus (Général, Habitat, Mobilité) dans l'élaboration du PLUi-HM de Thonon Agglomération,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DESIGNER M. GALLAY Joël, Adjoint au Maire, membre titulaire du Comité de pilotage « Général ».
- DESIGNER M. VESIN Jean-Paul, Adjoint au Maire, membre suppléant du Comité de pilotage « Général ».
- DESIGNER Mme DETRAZ Viviane, Conseillère Municipale, membre titulaire du Comité de pilotage « Habitat ».
- DESIGNER Mme ASNI-DUCHENE Isabelle, Maire, membre suppléant du Comité de pilotage « Habitat ».
- DESIGNER M. SAPPEY Jean-Louis, Conseiller Municipal, membre titulaire du Comité de pilotage « Mobilité ».
- DESIGNER M. VIOUT Rémy, Adjoint au Maire, membre suppléant du Comité de pilotage « Mobilité ».
- PRECISE que la présente délibération sera transmise à Thonon Agglomération.
- PRECISE que la présente délibération sera affichée en mairie de Anthy-sur-Léman pendant un mois.

RESSOURCES HUMAINES

CREATION D'UN POSTE D'AGENT ADMINISTRATIF CONTRACTUEL POUR UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE, D'UN AN.

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent administratif contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité et, plus particulièrement, apporter une aide au service urbanisme,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de créer un emploi temporaire d'agent administratif contractuel, à temps complet pour une durée d'un an, afin de faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité,
- CHARGE Mme le Maire de procéder à sa nomination,
- DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget.

QUESTIONS DIVERSES.

Mme le Maire expose qu'il était initialement prévu que les séances du Conseil Municipal se tiennent le dernier lundi du mois. Cependant, compte tenu des vacances scolaires et de l'absence de certains conseillers en avril, Mme le Maire propose que le Conseil Municipal d'avril soit repoussé au 2 mai. Par ailleurs, Mme le Maire propose également de fixer les séances des mois de septembre, octobre, novembre et décembre au 2^{ème} lundi du mois.

Mme BOLE-FEYSOT Isabelle demande où en est le déploiement de la fibre optique sur la Commune. M. VIOUOT Rémy précise ne pas avoir de retour du SYANE à ce sujet mais il semble y avoir un problème avec la société Covage en charge de ce déploiement.

Sur demande de Mme JACQUIER Jennifer, Mme le Maire précise que les jobs d'été seront reconduits cette année.

Mme JACQUIER Jennifer demande le devenir du pont du Pamphiot. Mme le Maire précise que tout comme elle, elle a découvert la décision de la Commune de Thonon de démolir le pont dans les journaux et n'a pas été informée en amont. Pour le moment aucune décision ne sera prise par Anthy car le montant n'est pas arrêté (démolition et renaturation).

Mme JACQUIER Jennifer demande si les intrus de samedi dernier au groupe scolaire ont pu être identifiés. Mme le Maire précise que malgré la présence des caméras, les intrus n'ont pas pu être identifiés. Une plainte a été déposée suite à la détérioration d'une classe avec de la peinture. Sur demande de Mme JACQUIER Jennifer, Mme le Maire précise que l'alarme est installée mais en cours d'activation.

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ, LA SÉANCE EST LEVÉE À 21H10.

**CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 MARS 2022**

COMPTE RENDU - SUCCINCT

Le vingt-huit mars deux mille vingt-deux, à 19 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance publique, en Mairie, sous la présidence de de Mme ASNI-DUCHENE Isabelle, Maire.

Présents : Mme ASNI-DUCHENE Isabelle, Maire ; M. GALLAY Joël, Mme JACQUIER Christine, M. VIOUT Rémy, Mme AYISSI-DUBOULOZ Mélanie, Adjointes ; M. VACHERAND Jean-Pierre, Mme DETRAZ Viviane, Mme FERT Marie-Christine (arrivée à 19h35), Mme BOLE-FEYSOT Isabelle (arrivée à 19h35), M. COLY Vincent, Mme MESSAMER Vanessa, Mme PRUD'HOMME Céline, M. BOURDIN Florian (arrivé à 19h40), M. SAPPEY Jean-Louis, Mme JACQUIER Jennifer, Mme BONDAZ Christine, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : M. RIMET Frédéric (donne pouvoir à Mme ASNI-DUCHENE Isabelle), M. VESIN Jean-Paul (donne pouvoir à M. VIOUT Rémy), Mme RUCHE Sandrine (donne pouvoir à Mme JACQUIER Jennifer).

Mme PRUD'HOMME Céline a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 28 FEVRIER 2022.

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 28 février 2022 est approuvé à l'unanimité.

AFFAIRES GENERALES.

DECISIONS DU MAIRE.

Mme le Maire informe que, par délégation du Conseil Municipal (délibération du 31 août 2020), elle a pris les décisions suivantes :

N° DECISION	OBJET	MONTANT
2022.02.06	Licence et maintenance du logiciel Archives Multimédia « gestion de l'Etat Civil numérisé des Communes », validation du contrat Archives Multimédia	190,00 € HT
2022.02.07	Maintenance et collecte des horodateurs, validation de l'offre Indigo	13 188,00 €HT
2022.02.08	Acquisition de 2 potelets, validation du bon de commande Sodilor (remplacement existants à la suite d'un accident au chef-lieu)	403,19 € HT
2022.02.09	Acquisition de 15 potelets, validation du bon de commande Sodilor (remplacement existants usagés au chef-lieu)	2 629,50 € HT
2022.02.10	Installations complémentaires des WMC (bouches et manchons) au Laurentides, validation du devis FHV	450,00 € HT
2022.02.11	Ajout d'une borne DECT et d'un téléphone au groupe scolaire, validation du devis Groupe Vidécom	259,00 € HT
2022.03.01	Achat de 5 cartons de sacs toutounet, validation du devis Sepra	550,00 € HT
2022.03.02	Achat de chaussures de travail pour la Police Municipale, validation du devis Loisiralp	216,80 € HT
2022.03.03	Acquisition de panneaux (Parking et Camping-cars) et poteaux, validation du devis Signaux Girod	255,10 € HT
2022.03.04	Renouvellement de l'abonnement au journal « Le Messenger », validation du devis Le Messenger	87,00 €TTC

M. GALLAY Joël, présente les déclarations d'intention d'aliéner pour lesquelles il n'y a pas lieu de préempter :

- Parcelles AH221, AH231, AH232, AH234 et AH243, AH249, AH 250, 5 route de la Croisée,
- Parcelle AP92, Lavoret Ouest,
- Parcelle AE372, 30 route Impériale,
- Parcelles AA242, AA244, AA243, place de l'Eglise,
- Parcelles AH232, AH234, AH243, AH249, AH221, AH231, AH250, 1 route de la Croisée.

AFFAIRES FINANCIERES.

- **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 : BUDGET PRINCIPAL.**

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Sous la présidence de M. VIOUT Rémy, délibérant sur le compte administratif du budget principal de l'exercice 2021 dressé par Mme le Maire,

- Donne acte, à l'unanimité, à Mme le Maire de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	0,00	1 314 506,74	561 223,69	0,00	561 223,69	1 314 506,74
Opérations de l'exercice	6 128 440,27	6 515 357,13	4 186 741,16	5 777 924,15	10 315 181,43	12 293 281,28
TOTAUX	6 128 440,27	7 829 863,87	4 747 964,85	5 777 924,15	10 876 405,12	13 607 788,02
Résultats de clôture		386 916,86		1 591 182,99		1 978 099,85
Restes à réaliser	0,00	0,00	663 656,76	176 218,00	663 656,76	176 218,00
TOTAUX CUMULES		1 701 423,60	663 656,76	1 767 400,99	663 656,76	3 468 824,59
RESULTATS DEFINITIFS		1 701 423,60		1 029 959,30		2 731 382,90

- Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

- **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 : BUDGET DU CIMETIERE.**

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Sous la présidence de M. VIOUT Rémy, délibérant sur le compte administratif du budget du Cimetière de l'exercice 2021 dressé par M. le Maire,

- Donne acte, à l'unanimité, à Mme le Maire de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	0,00	0,00	18 976,30	0,00	18 976,30	0,00
Opérations de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAUX	0,00	0,00	18 976,30	0,00	18 976,30	0,00
Résultats de clôture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RESULTATS DEFINITIFS	0,00	0,00	18 976,30	0,00	18 976,30	0,00

- Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

• **APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2021.**

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECLARE que les comptes de gestion dressés par le receveur pour l'exercice 2021 pour les budgets de la Commune et du Cimetière, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent pas de réserve de sa part.

• **AFFECTATION DES RESULTATS : BUDGET PRINCIPAL.**

Le CONSEIL MUNICIPAL,

- Après avoir entendu le compte administratif 2021 du budget de la Commune,
- Constatant que le compte administratif du budget de la Commune fait apparaître un excédent de fonctionnement de 1 701 423,60 € et un excédent d'investissement de 1 029 959,30 €,
- Considérant l'état des restes à réaliser qui se monte à :

Dépenses : 663 656,76 €
Recettes : 176 218,00 €

- DECIDE après délibération, avec 15 voix pour et 4 abstentions (Mmes JACQUIER Jennifer, BONDAZ Christine, RUCHE Sandrine et M. SAPPEY Jean-Louis) d'affecter le résultat comme suit :
 - Investissement, compte 001 recettes : 1 029 959,30 €
 - Fonctionnement compte 002 recettes : 1 701 423,60 €
 - Investissement compte 1068 recettes : 0,00 €

• **AFFECTATION DES RESULTATS : BUDGET DU CIMETIERE.**

Le CONSEIL MUNICIPAL,

- Après avoir entendu le compte administratif 2021 du budget du Cimetière,

- Constatant que le compte administratif du budget cimetière fait apparaître un déficit d'investissement de 18 976,30 €,
- DECIDE après délibération, avec 16 voix pour et 3 abstentions (Mmes JACQUIER Jennifer, BONDAZ Christine et RUCHE Sandrine) d'affecter le résultat comme suit :
 - Investissement compte 001 dépenses : 18 976,30 €.

• **VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2022.**

Le CONSEIL MUNICIPAL, suite à la proposition du comité consultatif Finances, avec 15 voix pour, 2 voix contre (Mmes JACQUIER Jennifer et RUCHE Sandrine) et 2 abstentions (Mme BONDAZ Christine et M. SAPPEY Jean-Louis)

- APPROUVE, le budget principal tel que présenté ci-dessous :

Dépenses et recettes de fonctionnement arrêtées à la somme de :	4 525 587,03 €
Dépenses et recettes d'investissement arrêtées à la somme de :	3 910 213,44 €

• **VOTE DU BUDGET DU CIMETIERE 2022.**

Le CONSEIL MUNICIPAL, suite à la proposition du comité consultatif Finances, avec 16 voix pour et 3 absentions (Mmes JACQUIER Jennifer, RUCHE Sandrine et BONDAZ Christine) :

- APPROUVE, le budget du cimetière tel que présenté ci-dessous :

Dépenses et recettes de fonctionnement arrêtées à la somme de :	18 974,28 €
Dépenses et recettes d'investissement arrêtées à la somme de :	37 950,58 €

TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2022.

M. VIOUT Rémy propose au Conseil Municipal de maintenir les taux des taxes locales au même niveau que l'année précédente.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE les taux suivants :
 - 25,60 % pour la Taxe Foncière (Bâti),
 - 25,14 % pour la Taxe Foncière (non Bâti),
- AUTORISE Mme le Maire à signer les documents se référant à ce dossier.

CREDITS SCOLAIRES 2022.

Dans le cadre du fonctionnement des écoles de la Commune, il est attribué aux écoles des crédits en fonction des projets et des sorties, ainsi que des crédits dit « scolaires » calculés sur le nombre d'enfants.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE l'attribution des crédits suivants à l'école primaire :
 - Crédits scolaires : 12 340,00 €
 - Crédits « Projets » : 21 386,00 €
- AUTORISE Mme le Maire à signer tous documents concernant ce dossier.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS.

Mme JACQUIER Christine présente au Conseil Municipal les propositions du comité consultatif Affaires Culturelles et Sportives, Vie Associative relatives aux subventions aux associations.

- . 500,00 € à l'Association des Anciens Combattants – Section d'Anthy,
- . 150,00 € à l'Association Anthy Ride Team,
- . 3 000,00 € à la Batterie-Fanfare « Les Flots Bleus »,
- . 2 500,00 € à la Batterie-Fanfare « Les Flots Bleus », subv. exceptionnelle Eveil Musical,
- . 1 440,00 € à la Batterie-Fanfare « Les Flots Bleus », subv. exceptionnelle Ecole de Musique,

- . 200,00 € à l'Association de Chasse,
- . 1 000,00 € à l'Association Courant'hys,
- . 1 000,00 € à l'Association Les Daillis,
- . 500,00 € au Damier Club du Léman,
- . 500,00 € à l'Association les Donneurs de Sang,
- . 500,00 € à l'Association Flash Danse,
- . 1 500,00 € au Groupement Jeunes Anthy/Margencel,
- . 250,00 € à l'Association Retrouvons Cyril,
- . 1 500,00 € à l'association Scaf Tonic,
- . 1 700,00 € à la Section de Sauvetage Sciez-Anthy-Margencel,
- . 1 200,00 € à l'Association Sou des Ecoles,
- . 3 000,00 € au Tennis-Club,
- . 850,00 € au Tennis-Club, subv. exceptionnelle eau/électricité du local,
- . 2 150,00 € au Tennis-Club, sbv. exceptionnelle.
- . Soit un montant de 23 440,00 €.

Il est précisé qu'aucune subvention ne sera versé aux associations :

- . Fablac : des travaux d'électricité ont été réalisé dans le local, pour un montant de 3 996,00 €,
- . Football-Club : 4 petits buts vont être achetés pour un montant total de 11 832,00 €,

Mme FERT Marie-Christine, M. BOURDIN Florian et M. GALLAY Joël ne prennent pas part au vote.
Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, avec 16 voix pour,

- APPROUVE la répartition des montants alloués aux associations susmentionnés.
- AUTORISE Mme le Maire à signer les documents concernant ce dossier.

MARCHE D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS LE LONG DE LA RD2005, ATTRIBUTION.

M. VIOUT Rémy expose qu'une consultation a été lancée, le 26 janvier 2022, sur la plateforme MP74, pour les travaux d'entretien des espaces verts le long de la RD2005. La remise des plis était fixée au 25 février 2022.

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- DECIDE de confier les travaux d'entretien des espaces verts le long de la RD2005 à l'Entreprise CHATEL Paysage SARL, pour un montant de 18 367,18 € HT,
- AUTORISE Mme le Maire à signer le marché correspondant.

CONVENTION D'OCCUPATION RUE DE LA PLAGE, AVIS ET FIXATION DE LA REDEVANCE.

M. VIOUT Rémy expose qu'une consultation a été lancée, le 31 janvier 2022, relative à l'occupation rue de la plage pour l'exploitation de la buvette « la Godille ». La remise des plis était fixée au 28 février 2022. Il précise que la durée de cette convention d'occupation est de 3 ans.

Le CONSEIL MUNICIPAL, 12 avec voix pour, 4 voix contre (Mmes JACQUIER Jennifer, BONDAZ Christine, RUCHE Sandrine et M. SAPPEY Jean-Louis) et 3 abstentions (Mmes MESSAMER Vanessa et DETRAZ Viviane et M. BOURDIN Florian),

- EMET un avis favorable à l'attribution de la convention d'occupation rue de la Plage à Mme BRON Sabrina.
- FIXE le montant de la redevance à 10 000,00 € par an,
- AUTORISE Mme le Maire à signer tout document concernant ce dossier.

CONVENTION D'OCCUPATION PLAGE DU CHAMP DE L'EAU, AVIS.

M. VIOUT Rémy expose qu'une consultation a été lancée, le 31 janvier 2022, relative à l'occupation de la plage du Champ de l'Eau pour une activité de location d'embarcations nautiques non motorisée. La remise des plis était fixée au 28 février 2022. Il précise que la durée de cette convention d'occupation est de 3 ans.

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- EMET un avis favorable à l'attribution de la convention d'occupation plage du Champ de l'Eau à Evolution 2 (Aquarafting SARL).
- AUTORISE Mme le Maire à signer tout document concernant ce dossier.

REMBOURSEMENT DES FACTURES DE TRAVAUX DE LA BUVETTE « LA GODILLE ».

M. VIOUT Rémy expose que Mme BROUZE Françoise bénéficiait d'une convention d'occupation rue de la Plage, pour l'exploitation de la buvette « La Godille » de 2019 à 2021.

En 2019, Mme BROUZE Françoise a réglé des factures pour l'installation d'un tableau électrique et des prises de courant ainsi que le remplacement du chauffe-eau.

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- DECIDE de rembourser à Mme BROUZE Françoise le montant de 2 194,32 € relatif aux factures DUPRAZ Electricité et FLEURET Plomberie.
- AUTORISE Mme le Maire à mandater cette somme.

INTERCOMMUNALITE

THONON AGGLOMERATION, PLUI-HM, DESIGNATION DES MEMBRES DES COPIL.

CONSIDERANT la nécessité de désigner des membres titulaires et suppléants pour les trois COPIL prévus (Général, Habitat, Mobilité) dans l'élaboration du PLUi-HM de Thonon Agglomération,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DESIGNER M. GALLAY Joël, Adjoint au Maire, membre titulaire du Comité de pilotage « Général ».
- DESIGNER M. VESIN Jean-Paul, Adjoint au Maire, membre suppléant du Comité de pilotage « Général ».
- DESIGNER Mme DETRAZ Viviane, Conseillère Municipale, membre titulaire du Comité de pilotage « Habitat ».
- DESIGNER Mme ASNI-DUCHENE Isabelle, Maire, membre suppléant du Comité de pilotage « Habitat ».
- DESIGNER M. SAPPEY Jean-Louis, Conseiller Municipal, membre titulaire du Comité de pilotage « Mobilité ».
- DESIGNER M. VIOUT Rémy, Adjoint au Maire, membre suppléant du Comité de pilotage « Mobilité ».
- PRECISE que la présente délibération sera transmise à Thonon Agglomération.
- PRECISE que la présente délibération sera affichée en mairie de Anthy-sur-Léman pendant un mois.

RESSOURCES HUMAINES

CREATION D'UN POSTE D'AGENT ADMINISTRATIF CONTRACTUEL POUR UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE, D'UN AN.

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent administratif contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité et, plus particulièrement, apporter une aide au service urbanisme,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de créer un emploi temporaire d'agent administratif contractuel, à temps complet pour une durée d'un an, afin de faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité,
- CHARGE Mme le Maire de procéder à sa nomination,
- DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget.

QUESTIONS DIVERSES.

Mme le Maire expose qu'il était initialement prévu que les séances du Conseil Municipal se tiennent le dernier lundi du mois. Cependant, compte tenu des vacances scolaires et de l'absence de certains conseillers en avril, Mme le Maire propose que le Conseil Municipal d'avril soit repoussé au 2 mai. Par ailleurs, Mme le Maire propose également de fixer les séances des mois de septembre, octobre, novembre et décembre au 2^{ème} lundi du mois.

Mme BOLE-FEYSOT Isabelle demande où en est le déploiement de la fibre optique sur la Commune. M. VIOUOT Rémy précise ne pas avoir de retour du SYANE à ce sujet mais il semble y avoir un problème avec la société Covage en charge de ce déploiement.

Sur demande de Mme JACQUIER Jennifer, Mme le Maire précise que les jobs d'été seront reconduits cette année.

Mme JACQUIER Jennifer demande le devenir du pont du Pamphiot. Mme le Maire précise que tout comme elle, elle a découvert la décision de la Commune de Thonon de démolir le pont dans les journaux et n'a pas été informée en amont. Pour le moment aucune décision ne sera prise par Anthy car le montant n'est pas arrêté (démolition et renaturation).

Mme JACQUIER Jennifer demande si les intrus de samedi dernier au groupe scolaire ont pu être identifiés. Mme le Maire précise que malgré la présence des caméras, les intrus n'ont pas pu être identifiés. Une plainte a été déposée suite à la détérioration d'une classe avec de la peinture. Sur demande de Mme JACQUIER Jennifer, Mme le Maire précise que l'alarme est installée mais en cours d'activation.

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ, LA SÉANCE EST LEVÉE À 21H10.